



Diffamation et propos calomnieux

Par **calomnié**, le **05/06/2009** à **23:57**

Bonjour, je suis victime de propos mensongers tenus à mon encontre devant des collègues de travail, par une collègue de travail. Ces propos tendent à faire croire que j'exerce une activité incompatible avec mon activité professionnelle. Ce qui est faux. Comment porter plainte? Comment apporter la preuve de cette diffamation? Ces propos portent atteinte à ma réputation. Je suis très connu dans mon travail et je subis un préjudice moral. Que faire pour faire cesser des calomnies?

Par **citoyenalpha**, le **08/06/2009** à **11:47**

bonjour
avant de porter plainte il convient de recueillir des témoignages de vos collègues.
de faire part de ces témoignages ou des propos tenus au supérieur hiérarchique afin qu'il fasse cesser ses agissements.
si cette solution ne porte pas ses fruits et que vous disposez de témoins vous pourrez porter plainte pour diffamation voir pour dénonciation calomnieuse si les propos ont été reportés aux supérieurs hiérarchiques.
Restant à votre disposition